

COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DÉLIBÉRATION n° 2021/06/03-02**

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 3 juin 2021, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Lionel NICOD, Vice-président Formation,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n° 2016/01/21-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 janvier 2016, portant approbation de la composition type du bureau de ladite Commission,

**Vu** la délibération n°2019/09/12-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 septembre 2019, portant approbation de la composition de la commission ad hoc Contribution Vie Etudiante et de Campus,

**Vu** la délibération n°2020/03/05-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 mars 2020, portant approbation de la composition des sous-commissions césure des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles,

**DÉCIDE :**

**OBJET : désignation nominative de membres élus étudiants suite à la vacance d'un siège dans les sous-commissions « césure » des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, dans la commission ad hoc Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), ainsi qu'au sein du « Bureau » de la CFVU.**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la désignation de :

- M. Damien JARFAUT à la commission *ad hoc* Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC),
- M. Damien JARFAUT aux sous-commissions césure des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles,
- M. Baptiste LEFEBVRE au Bureau de la CFVU.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 23

Fait à Marseille, le 3 juin 2021

 

Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université